

REUNION ORDINAIRE DES RP de Côte d'Azur du jeudi 11 Mars 2021

Présents pour les salariés : Laurence Collet, Pierre-Olivier Casabianca et Pascal Martin
Présents pour la direction : Samuel Peltier, Marilyne Camacho, Karine Bellifa, Séverine Achard et Anne de Geoffroy.

ARRIVÉE DE LA CHEFFE DE CENTRE

Quels sont les dossiers ou les points à traiter en priorité ?

La direction nous répond qu'il est difficile de se faire une idée au bout de 10 jours et qu'une période d'observation est nécessaire.

Les entretiens annuels ont débuté et vont se poursuivre jusqu'au 30 juin, ce qui permettra à Séverine Meignan de déterminer les besoins nécessaires à France 3 Côte d'Azur.

La direction peut déjà indiquer que les dossiers du moment sont surtout le 18h30 et les opérations liées à la régionalisation.

SÉCURITÉ DU PERSONNEL

Pour le 18h30, le chroniqueur est seul sur le petit plateau, sans aucun technicien. Est-ce normal en termes de sécurité ?

Qui désinfecte le plateau lorsque l'agent d'entretien n'est pas là pour le faire ?

La direction peut-elle rappeler les règles en vigueur dans l'entreprise en ce qui concerne un cas Covid ?

Pour ce qui concerne la sécurité du chroniqueur, le fait que le salarié soit seul pendant un petit laps de temps et face à une caméra, et en liaison audio avec la régie, ne constitue pas un danger en soi.

Au sujet des caméras 1 et 6 qui sont accolées sur le grand plateau et qui empêchent d'accéder à la porte donnant sur le couloir, la direction est en train d'étudier le problème en regardant si il n'est pas envisageable de décaler une des caméras pour faciliter l'accès à la sortie de secours.

A propos de la désinfection du plateau, la direction est en train de voir avec la société de nettoyage s'il est possible d'obtenir une prestation qui consisterait à désinfecter le plateau entre l'enregistrement du 18h30 et le JT du soir.

Cette prestation s'ajouterait à la désinfection matinale journalière qui est faite pour le plateau.

En ce qui concerne les règles en vigueur dans l'entreprise concernant la crise sanitaire du Covid, la direction rappelle que pour un cas contact, la durée d'isolement est passée de 7 à 10 jours.

La procédure est toujours la même, si un cas positif a été avéré :

1. Recherche des cas contacts dans les 72h qui précèdent le test positif (avec une attention particulière sur le respect des gestes barrières et une vigilance sur le moment du repas à la cantine qui est plus risqué)
2. Mise à l'isolement pendant 10 jours (contre 7 jours auparavant) des cas contact identifiés. Lors de cet isolement, les salariés pouvant télétravailler seront en télétravail.

La direction rappelle que les gestes barrières sont plus que jamais d'actualité.
Le masque est obligatoire dans les locaux, dans les bureaux en open space, en voiture, en salle de montage, en salle de mix, en régie. Seuls les salariés travaillant seuls dans un bureau individuel peuvent l'enlever.

Autre rappel : penser à aérer régulièrement toutes les pièces.

En ce qui concerne les réunions d'entreprise, il est préconisé de les faire en distanciel.

La direction rappelle qu'elle a tout mis en œuvre pour respecter les gestes barrières au restaurant d'entreprise. Des tables individuelles sont en cours de commande, pour aménager l'espace restauration extérieur et permettre aux salariés d'y déjeuner.

INTERNET ET ECHOBX

Quels salariés peuvent prétendre à l'UCC "utilisation du logiciel d'intelligence artificielle Echobox" ?

Les RP ont demandé à la direction si il existait une UCC " utilisation du logiciel d'intelligence artificielle ECHOBX ", outil qui permet de diffuser nos contenus sur Facebook ; la direction nous affirme que cette UCC n'existe pas à FranceTV.

Les RP ont aussi demandé si une formation "Orthographe et Grammaire" pouvait être proposée aux salariés qui le souhaitent, afin d'améliorer l'écriture et de réduire les fautes d'orthographe sur notre site.

Séverine Achard nous annonce qu'une formation " Orthodidact " peut être faite en e-learning sur ou en dehors du temps de travail.

Les demandes de formation peuvent être adressées à Séverine, individuellement et sont gérées par la RH. Sachant qu'en cas de planification de formation, il n'est pas indiqué sur le planning l'objet de cette formation.

Karine Bellifa signale qu'il existe également un outil de correction en ligne qui s'appelle Scribens.

TÉLÉTRAVAIL

Prime repas : les salariés en télétravail le WE peuvent-ils toucher la prime repas ?

En semaine, quelle compensation est prévue concernant les frais de repas pour les collaborateurs en télétravail ?

Quelles fournitures sont remboursables pour les salariés en télétravail concernant les imprimantes et consommables ? Et à quelle hauteur ?

La direction rappelle qu'il n'existe pas de prime de repas pour les salariés en télétravail que ce soit la semaine ou le WE, ce que déplorent les RP. Seuls les salariés bénéficiant de tickets restaurant ont une compensation. La direction leur rembourse la part patronale qui est de 4,60 euros.

Pour ce qui concerne le remboursement des frais engendrés lors du télétravail, la DRH explique qu'il y a une négociation en cours au niveau national pour que les personnes en télétravail puissent bénéficier d'une indemnité forfaitaire (NDLR l'accord est prévu à la signature courant mars). Cette indemnité prendrait en charge une partie de la consommation d'électricité, des consommables pour les imprimantes (cartouches, papier...).

Les RP espèrent que FTV fera comme d'autres grandes entreprises françaises qui accordent une prime comprise entre 10 et 50 euros par mois, suivant le nombre de jours télétravaillés.

Cette négociation a un impact sur le remboursement des factures. La direction nous apprend que le remboursement des factures pour les consommables d'imprimantes ne sont plus prises en charge par l'entreprise durant toute la durée de cette négociation.

REPAS ZONE RESIDENCE

La déclaration des ZR ne peut plus se faire pour la semaine en cours mais uniquement pour la semaine passée. Pourquoi ?

Nous demandons à ce que la prise en compte des repas de zone de résidence soit de nouveau possible la semaine où l'on travaille et qu'il ne faille pas attendre la semaine N+1 pour la rentrer dans le nouveau logiciel. La direction n'est pas au courant de ce problème. Elle va faire remonter cette anomalie au niveau national.

PRIMES EXCEPTIONNELLES

Plusieurs salariés (notamment au montage, au son) se sont plaints de ne pas avoir reçu de prime exceptionnelle fin 2020 alors que, comme leurs collègues qui les ont reçus, ils ont travaillé toute l'année 2020. La direction peut-elle nous donner des explications ?

Les RP ont encore une fois demandé à ce que la direction prenne en compte la demande de certains monteuses ou OPS de Côte d'Azur qui n'ont pas reçu de prime exceptionnelle alors qu'ils ont travaillé toute l'année 2020, y compris pendant toute la période du premier confinement.

La direction nous dit qu'en PACA, aucun monteur n'a reçu de primes exceptionnelles, mais dans d'autres régions, oui.

La DRH nous dit qu'elle n'a toujours pas pu se pencher sur la question car le service RH « est en suractivité. A cause des réunions de sorties de grèves, des réunions Rp élargies aux OS et du télétravail ».

D'autre part, la DRH se justifie en expliquant qu'en télétravail, elle « n'a pas accès à toutes les ressources ».

La DRH admet qu'elle doit examiner « les plannings des salariés qui ont travaillé durant les confinements », sans pour autant s'engager sur un délai pour étudier les demandes.

Elle précise cependant que « plus l'on tarde pour faire une demande de prime exceptionnelle à Paris, moins on a de chance d'avoir un avis positif ».

Les RP rappellent à la direction que ces demandes ont été faites avant la fin janvier, il est donc temps de répondre aux salariés. Les RP ne comprennent pas pourquoi ces réponses urgentes ne sont pas traitées dans des délais plus raisonnables.

POSTES VACANTS

Suite à la négociation du protocole de sortie de grève du 15 Mars, la direction s'est engagée à combler :

2 postes de journaliste rédacteur d'ici la fin du 1er semestre 2021,

1 poste de JRI avant cet été,

2 postes de monteurs d'ici la fin du 1er semestre 2021.

Le poste du rédacteur de la locale de Nice devrait être pourvu lors du Coca du mercredi 17 Mars.

Le poste de l'OPV (celui de Philippe Schwing) est gelé. La direction attend la fin des négociations sur les nouveaux métiers pour le transformer en Technicien de plateau OPV-éclairagiste.

En ce qui concerne le poste de l'éclairagiste, la direction s'engage à mettre un éclairagiste de plateau tous les jours de la semaine du 18h30 sauf le WE.

ERGONOME

En ce qui concerne la venue de l'ergonome à la locale, la RH dit aux RP qu'elle a contacté la seule ergonome de France télévisions, mais qu'elle n'a pas encore de réponse.

La direction demande à la DRH d'obtenir une date estimée d'intervention, afin que le personnel concerné ait au moins une perspective.

Pour la documentation, la DRH nous informe qu'une autre ergonome, extérieure à l'entreprise, pourrait être sollicitée et s'engage à contacter la médecine du travail pour la trouver.

Elle s'engage également à nous donner une réponse avant la prochaine réunion RP.

VACCINATION DES PERSONNES VULNÉRABLES DE PLUS DE 50 ANS



Une communication a été faite à ce sujet le mercredi 10 mars.

Les salariés âgés de 50 à 64 ans inclus et atteints de comorbidités peuvent s'inscrire sur le site bienetreautravail.ametra06.org. La démarche est confidentielle et gérée par la médecine du travail.

Pour l'instant, seuls les CDI peuvent bénéficier de ces doses de vaccin, sachant qu'en plus, les doses sont limitées.



Pour vous inscrire vous aurez besoin de remplir un document [vaccination AMETRA](#) et de présenter votre numéro d'adhérent AMETRA06 France 3 Côte d'Azur.

Pour les salariés d'Antibes, Draguignan et Menton : 74183

Pour les salariés de la Locale de Nice : 14205

RETENUES GREVE

Voici les correspondances concernant les retenues liées à la grève. Ces règles sont issues de l'ancien réglementaire de la fonction publique ; elles restent applicables.

Greve jour (Type1) = 1/30^e du salaire de base avec la prime d'ancienneté

Greve demi-journée (Type2) = 1/50^e

Greve moins 1 h (Type3) = 1/160^e

POINTS SUR L'ANTENNE

La direction du numérique fait un point sur les programmes diffusés sur l'antenne et sur le site Internet de France 3 Provence Alpes Côte d'Azur.

Le week-end du 13 et 14 mars a été riche en sport :

Tennis. Diffusion d'une ½ finale de l'Open 13 sur l'antenne et le web. L'autre ½ finale ainsi que la finale ont été diffusées sur notre site Internet.

Rugby. Le Match Nice – Bourg-en-Bresse a été diffusé sur notre antenne et sur notre site Internet.

Pour ce qui est des moyens techniques, le directeur nous explique que la PAE est faite avec les moyens de la Fabrique car ils ont des caméras avec des longues focales, essentielles pour réaliser un match de rugby.

Le directeur nous précise qu'il veut qu'un maximum de nos salariés travaille sur ce genre d'opérations spéciales mais qu'avec la Fabrique, on ne peut pas négocier toute l'équipe. Il nous explique que le réalisateur est bien un salarié de France 3 Provence-Alpes. En ce qui concerne le scripte, les RP ont appris que le salarié en question avait travaillé sur le match, en plus du JT du midi et du soir. Les RP déplorent le fait qu'il n'y ait pas de scripte spécifique comme cela doit être le cas pour ce type d'opération.

Le directeur nous explique qu'il y a 4 moyens de faire des PAE :

- Nos moyens propres (Marseillaise à Pétanque)
- VPTL + Vmix (Handball)
- Reprise d'un signal (Tennis)
- Prestation de la Fabrique ou d'une boîte privée.

Le directeur nous explique aussi que l'on peut faire appel aux moyens de la Fabrique de temps en temps mais « le problème de la Fabrique c'est que son coût est deux fois plus cher qu'une boîte privée, ce n'est pas possible ! »

Cette fois-ci, pour réduire les coûts, la Fabrique n'est pas venue avec un car régie mais avec une régie Fly.

D'autres projets sont en cours, avec d'autres sports, tels que le volley féminin.

Le foot n'est pas oublié. Un DEP spécial OM et OGC Nice est prévu le 21 mars prochain.

Prochaine réunion des RP : le 8 Avril